



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

FIXATION D'AUDIENCE

1. Débitrice: **JEAN ET PIERRE TESTUZ SA**, Treytorrens-Dézaley, 1070 Puidoux
2. **Remarques:** A vous tiers intéressés. Le président du tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 3 septembre 2015 à 14:30 heures, à Vevey, Rue du Musée 6, 3ème étage, sur la requête de sursis concordataire déposée par JEAN ET PIERRE TESTUZ SA, Treytorrens-Dezaley, 1070 Puidoux. Cette audience sera consacrée à l'examen de l'octroi d'un sursis définitif. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice. L'effet suspensif est accordé de sorte que tous les procédés de poursuites sont suspendus jusqu'à droit connu sur la présente requête.
Le président : Nicolas MONOD.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
Greffes des poursuites et faillites
1800 Vevey

02310421

